

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 01 AVRIL 2016

L'an deux mil seize le premier avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves Lemaire, Maire de la commune.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Madame PINSSON Marie-Christine est nommée secrétaire de séance.

Membres présents et votants : Messieurs ,Mesdames LEMAIRE Yves, PINSSON Marie-Christine, PUILLE Jean-Philippe, CHAUMETTE Catherine, BAILLON Michel , CARLIER Francis, GRELIN Jean, SNOECK Eric, HUCHER Vincent, GEORGE Jacky, COLLÉ Philippe, DOMALAIN Ghislaine ,BEVALOT Benjamin.

Absents non excusés : FRANCOIS Emilie et DEWIDHEM Yvon.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 10 Mars 2016

Le Conseil Municipal, unanime, valide le procès-verbal de la réunion du 10 Mars 2016.

1- BUDGET 2016 DE LA COMMUNE

Après avoir étudié le budget de l'année 2016, chapitre par chapitre, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité des membres présents.

Ce budget s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes :

Section de Fonctionnement

✧ Dépenses chapitres 011-012-65-66-022-042 : 723 128.49 €

✧ Recettes chapitres 70-74-042-002 : 723 128.49 €

Section d'Investissement :

✧ Dépenses chapitres 20-21-16-020-040-041 : 2 699 920.80 €

✧ Recettes chapitres 13-27-040-041-001 : 2 699 920.80 €

2- BUDGET 2016 DU SERVICE DES EAUX

Après avoir étudié le budget de l'année 2016, chapitre par chapitre, le Conseil Municipal présent l'approuve à l'unanimité des membres présents.

Ce budget s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes :

Section de Fonctionnement

✧ Dépenses chapitres 011-66-022-042 : 134 225.71 €

✧ Recettes chapitres 70-74-042-002 : 134 225.71 €

Section d'Investissement :

✧ Dépenses chapitres 20-21-16-020-040-041 : 320 949.83 €

✧ Recettes chapitres 13-27-040-041-001 : 320 949.83 €

3- VOTE DES 4 TAXES LOCALES

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'augmenter de 1% les taux d'imposition pour l'année 2016 .

	Taux année 2015	Taux année 2016	Bases	Produit
TH	15.02	15.18	572 900	86966
TFB	16.14	16.30	403 000	65689
TFNB	41.25	41.65	56 100	23365
CFE	15.73	15.90	220 100	34995
TOTAL				211 015

4- DISSOLUTION DU C.C.A.S

Considérant l'article n° 79 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation Territoriale de la République, donnant aux communes de moins de 1500 habitants la possibilité de procéder à la dissolution de leur C.C.A.S,

Considérant le Code de l'action sociale et des familles, et notamment de ses articles L.123-4 et suivants,

Considérant le peu d'activité du C.C.A.S,

Considérant la possibilité qu'a la commune d'intégrer son budget, ainsi que de reprendre son actif et son passif,

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal DECIDE :

- De dissoudre le C.C.A.S. à la date du 30 juin 2016
- A compter du 1^{er} janvier 2017 de reverser à la commune l'intégralité de son budget, de son actif et de son passif
- De laisser à la commune l'exercice des compétences sociales et autres, exercés par le C.C.A.S
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

5- AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal que Monsieur FOYART Joël a atteint le dernier échelon de son grade avec l'ancienneté et qu'il est nécessaire d'effectuer l'avancement au grade supérieur, à savoir Adjoint technique principal de 1^{ère} classe. A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve l'avancement de grade et autorise le Maire à procéder à l'inscription au tableau des avancements de 2016.

6- INDEMNITE D'ADMINISTRATION

Monsieur le Maire propose d'attribuer à Madame Nathalie QUILLET l'indemnité d'administration à compter du 01 avril 2016. Le Conseil Municipal approuve le principe et autorise le Maire à verser mensuellement cette indemnité au prorata de son nombre d'heures.

